

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005  
**Date d'exécution :** 20.11.2015  
**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Catégories de produits [PC] Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

BIOFA Naturprodukte W.Hahn GmbH

**Rue :** Dobelstr.22

**Code postal/Lieu :** D-73087 Bad Boll

**Téléphone :** +49 (0) 7164-9405-0

**Telefax :** +49 (0) 7164-9405-94

**Contact pour informations :**

Renseignements: Assurance qualité, interlocuteur pour informations: Mr Andreas Beuttenmüller. E-Mail (personne compétente): a.beuttenmueller@biofa.de

Importateur France: EUROP LABO, 3 rue Gutenberg ZA, LA WANTZENAU. Tél. 0033(3)88592285 / Fax 0033(3)88592292 / E-Mail: biofafrance@europlabo.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

During office time 7:30 to 16:30: +49 (0) 7164-9405-0

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucune

**2.3 Autres dangers**

Aucune connue

Résultats des analyses PBT et vPvB: Non applicable!

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**Date d'exécution :** 20.11.2015

**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Changer les vêtements souillés ou mouillés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

##### En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants. en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever éventuellement les lentilles de contact et continuer à rincer.

##### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements, s'assurer que cela n'obstrue pas la trachée. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Eau en aérosol Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il se dégage une épaisse fumée noire. L'inhalation/ingestion de produits de décomposition peut entraîner des effets graves pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**Date d'exécution :** 20.11.2015

**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou canalisations se conformer aux directives locales des autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Les petites quantités ainsi que les résidus secs seront recueillis avec des matériaux absorbants non inflammables (par ex. sable, terre, vermiculite, silice) et donnés à recycler selon les directives locales dans des contenants adaptés. ( voir paragraphe 13). Nettoyer de préférence avec un produit de lavage. Eviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des poussières, particules, nébulisations ou vapeurs émanant de ces mélanges lors de l'application. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).  
Conservé le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Se conformer à la législation sur les consignes de protection et de sécurité.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocké conformément aux recommandations et consignes de sécurité de l'entreprise.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: alcalies (bases). Acide Agent oxydant

**Classe de stockage :** 12

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 12

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Consulter les recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Forte chaleur. Gel Bien refermer les pots entamés et les stocker verticalement, afin d'éviter tout déversement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bases

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à bien ventiler. Pour ce faire utiliser un extracteur d'air ou aérer.

#### Protection individuelle

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**Date d'exécution :** 20.11.2015

**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Adapter les mesures de protection personnelles en fonction de la quantité et de la concentration de matières dangereuses aux postes de travail.

## Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée Lunettes avec protections sur les côtés

## Protection de la peau

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Lors de contact fréquents avec les mains Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

En cas d'un bref contact avec la peau Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) > 120 min.

### Protection corporelle

Porter des vêtements de travail étanches.

Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

## Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P 2

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** liquide

**Couleur :** couleur d'ambre

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

Non déterminé.

#### Données de sécurité

**Température de fusion/plage de fusion :**

Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** ( 1013 hPa ) >

100 °C

**Température de décomposition :**

Aucune donnée disponible

**Point éclair :**

non applicable

DIN EN ISO 1523

**Température d'ignition :**

non applicable

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**Date d'exécution :** 20.11.2015

**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		non applicable		
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		non applicable		
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	Aucune donnée disponible		
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1,03 - 1,05	g/cm <sup>3</sup>	DIN 53217
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	non applicable		
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	parfaitement miscible		
<b>pH :</b>		7 - 7,4		
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	< 20	s	DIN gobelet 4 mm
<b>Teneur en corps solides :</b>		15 - 20	Pds %	
<b>Teneur en solvant :</b>	<	1	Pds %	
<b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>	<	1	Pds %	
<b>Teneur en COV maximale (Suisse) :</b>	<	1	Pds %	

Auto-inflammabilité: Le produit n'est pas auto-inflammable.  
Risque d'explosion Non applicable.  
Densité relative: Non déterminée.  
Densité de vapeur: Non déterminée.  
Vitesse d'évaporation: Non déterminée.  
Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Non déterminé.

## 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pour une utilisation, manipulation et stockage conforme à la destination du produit, il n'y a pas de réaction dangereuse connue.

### 10.2 Stabilité chimique

En conformité avec les recommandations pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir paragraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

### 10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

### 10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Acide Agent oxydant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique par hautes températures, cela peut engendrer des produits de décomposition comme: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). suie.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

Le produit: non irritant.

##### Irritation des yeux

Le produit: non irritant.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005  
**Date d'exécution :** 20.11.2015  
**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Irritation des voix respiratoires**

Le produit: non irritant.

**Sensibilisation**

non sensibilisant.

**Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)**

Absence de données toxicologiques.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Absence de données toxicologiques.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Absence de données toxicologiques.

**Toxicité pour la reproduction**

Absence de données toxicologiques.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**Adsorption/Désorption**

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Élimination du produit/de l'emballage**

Les résidus et emballages vides doivent être classifiés conformément à la réglementation sur les déchets.

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

08 01 12

**Désignation des déchets**

Déchets de peintures et laques, à l'exception ce ceux concernés par 08 01 11\*.

**Solutions pour traitement des déchets**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005

**Date d'exécution :** 20.11.2015

**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Non applicable.

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses N'est pas soumis au 96/82/CE

**Réglementations EU**

**Autres réglementations (UE)**

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

Valeur COV (dans g/L) : 10

**Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

Néant, à l'utilisation appropriée.

**Störfallverordnung**

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)**

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

**VOC-Directive (31. BImSchV)**

Catégorie de produits COV : Peintures et vernis

Sous-catégorie COV du produit : Bases

Niveau de la valeur limite COV II(g/L), prêt à l'emploi : 30

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE  
Art. Nr. 5005  
**Date d'exécution :** 20.11.2015  
**Date d'édition :** 10.12.2015

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Teneur en COV maximale : 10

**Informations complémentaires**

Giscode : Non applicable.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique (WGK)

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Décret (CE) Nr. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) version en vigueur.  
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Consignes relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA version en vigueur.  
Selon Fiches de Données de Sécurité du fournisseur de matières premières, selon laboratoire d'essais approuvé ou détermination interne.

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Aucune

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.